

## Le mois de mai, ça rime avec ?

☐ congés

☐ dossiers

**À vous de choisir.**

**Pour la Cfdt, ce sera les 2 bien sûr !**



*L'édito  
de la Secrétaire  
Générale  
Séverine Barbarit*

Ce mois de mai 2023 nous apporte un doux mélange de week-end prolongé, et de parfum estival. Néanmoins, l'activité syndicale des équipes reste intense.

La CFDT était bien présente dans les manifestations du 1<sup>er</sup> mai pour dire non à la réforme des retraites.

Le rapport de préfiguration de France Travail publié depuis fin avril laisse la CFDT:AFP avec de nombreux questionnements. Même si la philosophie du projet semble pertinente beaucoup de points restent flous :

Quelles conditions de travail pour les salariés des Missions Locales, de Pôle Emploi et Cap Emploi ? Ce nouveau Monstre des fonds marins répondra-t-il réellement à un meilleur accompagnement et dans la bienveillance pour les publics les plus éloignés de l'emploi ?

Comment cette nouvelle structure va impacter les missions de l'AFP ? Si la mission de France Travail c'est l'accompagnement des personnes va-t-on assister au grand retour de notre mission première, la FORMATION des publics les plus éloignés de l'emploi ?

Les négociations sur les élections professionnelles : établissements distincts, moyens des CSEE et CSEC, moyens des RP exigent une vigilance certaine.

Les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) de 2023, alors que les salariés connaissent une baisse de leur pouvoir d'achat jamais vu depuis les années 80, le chapitre rémunération ne pourra pas être abordé avant le second semestre faute d'argent dans l'enveloppe.

L'égalité professionnelle est un sujet toujours brûlant pour la CFDT:AFP. Comment obtenir un « bon accord » en matière d'égalité professionnelle quand les mesures concrètes qui s'attaquent aux causes racines n'y sont pas ?

Et bien sûr le travail de proximité des Délégué.es Syndicaux, des secrétaires de Section, des Représentant.es de Proximité, des élu.es CSEE et CSEC... Informer, défendre et accompagner les salariés, maintenir le dialogue social, œuvrer dans les instances...

Voilà un mois de mai bien rempli en activité même si nous avons tous le sentiment de profiter d'un mois riche en jours non travaillés !

La nouvelle  
série du  
Synafpa

## REPERES HISTORIQUES *épisode 7*

C'était en mai...

**1981**

Mise en place des premiers Comités d'Entreprise Régionaux (CRE) à l'AFPA (7 circonscriptions + le siège) en plus du Comité Central. La CFDT AFPA devient l'organisation syndicale majoritaire.

**1968**

Négociation et accord de Grenelle.

**2022**

La CFDT:AFPA signe le second accord relatif au droit à la déconnexion.

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2023

## THÈME : 3<sup>E</sup> RÉUNION POUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES PRÉVUES FIN 2023

### [De quoi s'agit-il ?]

3<sup>e</sup> séance de négociation portant sur :

- La relecture de l'accord sur les établissements distincts.
- Négo sur les moyens des CSE/CSEC et RP

### [Ce qu'en pense la Cfdt]

Pour la CFDT AFPA, il est impossible d'envisager la signature de l'accord sur les établissements distincts si la Direction ne respecte pas son engagement de muscler les RP.

La CFDT dénonce le manque de moyens envisagés par la Direction en particulier pour le CSEE SID où le déficit de proximité lié à l'éparpillement des collègues sur le territoire mérite, selon la CFDT, des propositions sérieuses et adaptées.

A l'occasion de cette séance, La CFDT réaffirme sa volonté d'avoir 4 accords :

- Etablissements distincts,
- CSE/CSEC,
- Représentants de Proximité,
- Accord sur l'exercice du droit syndical.

A la prochaine séance, nous verrons si la Direction a entendu nos revendications et apporte les moyens adaptés aux réalités du terrain.

L'accord sur les établissements distincts sera soumis à signature après le 11 mai 2023.  
Prochaine réunion le 11 mai 2023.

# NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2023

LE POINT NÉGOS ?

## THÈME : 1ÈRE RÉUNION NAO 2023

### [Apports de le Direction]

Indicateurs négociation NAO du 27 avril 2023

### [Ce qu'en pense la Cfdt]

La question essentielle pour La Cfdt:Afpa est : quel est le montant de l'enveloppe ?

La direction nous annonce d'emblée qu'il n'y a pas d'enveloppe à ce jour et qu'elle doit aller à Bercy à la fin du mois négocier une proposition de montant qui serait à minima le même que celui de l'an dernier... pour la Cfdt Afpa c'est bien INSUFFISANT pour obtenir des augmentations générales décentes car pour compenser l'inflation actuelle il faut à minima 42 millions !

# COMPENSATION DES TEMPS DE DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

### [Apports de le Direction]

Propositions verbales à la suite de la réunion du 27 mars 2023 et de la Note sur la compensation des temps de déplacement professionnel du 07 juin 2006.

Suite à la réunion du 27 mars, la direction propose :

- De doubler la compensation du temps de récupération de 25 à 50 %, et pas au-delà afin de ne pas encourager des situations non vertueuses
- Que la période de prise de récupération soit prolongée à 6 mois
- Au-delà de 6 mois : la direction propose soit d'abonder le CET, soit une compensation financière

### [Ce qu'en pense la Cfdt]

Pour la Cfdt Afpa, la proposition de doubler le pourcentage de la compensation de 25 à 50 % est insuffisant. Les conditions de travail ont évolué depuis la note de 2006 qui est obsolète et inappropriée. La Cfdt Afpa a renouvelé sa demande de prise en compte de 100 % de récupération des temps de déplacement.

Par ailleurs, si la récupération n'est pas prise dans les 6 mois, la Cfdt souhaite que le dépôt sur un CET ou que la compensation financière reste au choix du salarié.

Dans le cadre de la NAO 2023, des propositions vont être faites par la direction pour notre prochaine réunion du 17 mai 2023.

# Réunion relative à l'encadrement

## 19 avril 2023

*La CFDT, première organisation syndicale chez les cadres, a bien à l'esprit que les membres de l'encadrement de proximité sont des salariés comme les autres avec les mêmes droits et des devoirs liés au contrat de travail.*

## *Jeu de Questions Réponses sur l'encadrement.*

De fait, ils ont aussi besoin d'être accompagnés et défendus dans leur emploi. Il est donc nécessaire de prendre en compte leurs conditions de travail car des cadres en difficulté ne peuvent pas manager leur équipe de manière optimale.

En résumé, défendre l'encadrement de proximité, c'est défendre tous les salariés. C'est pourquoi, dans le cadre de l'article 16 de l'accord sur le droit syndical, la CFDT AFPA a demandé d'avoir une réunion avec la DRH/DS relative à l'encadrement. Un jeu de questions - réponses auxquelles se sont livrés les 2 membres de la Direction présents. Quelques extraits.

### **Est-il prévu de créer un service d'itinérants cadres de proximité ?**

Une expérimentation va être menée dans quelques régions pilotes puis, si l'expérience est concluante, étendue à tout le territoire. Des postes d'itinérants pourraient se créer dans le cadre de missions "sénior", mais pas exclusivement.

### **Qu'en est-il de la formation de l'encadrement ?**

Il existe un parcours d'intégration mais il faut admettre que toutes les personnes concernées ne le suivent pas, et que, de plus, toutes les personnes qui démarrent ce parcours ne vont pas jusqu'au bout. La délégation CFDT propose la création d'une journée d'intégration des nouveaux cadres à suivre dès la prise de fonction et dont l'intérêt sera d'engager réellement ce parcours d'intégration et aussi de mieux évaluer les besoins de formation, en particulier en termes de management des équipes. De plus, cette journée permettrait aux nouveaux cadres de se créer rapidement un réseau au-delà de l'équipe de direction locale.

### **Il n'existe pas de formation d'intégration des RGS ?**

Si, il existe un "parcours socle" mais il est à revoir.

Nous mettons en œuvre la stratégie suivante pour les RGS - mais aussi pour tous les emplois :

- 1- finalisation des travaux de L'Observatoire des Métiers Et des Compétences (OMEC),
- 2- écritures des fiches emploi,
- 3- nouveaux parcours de formation par emploi.

### **Le rattachement des Assistantes de Formation aux RGS pose toujours question**

En lien avec le dispositif évoqué précédemment, et particulièrement suite à la réécriture des fiches emploi, le rattachement des AF sera réétudié.

### **Nous nous inquiétons de la charge de travail excessive de nombreux cadres de proximité**

Un diagnostic est en cours à ce sujet. Il consiste en la réunion d'un collectif diversifié de managers, puis d'entretiens sur la charge de travail dans les centres et les services ainsi que de visites de terrain. Le problème des "petits" centres, constitués d'équipes de direction réduites, fera l'objet d'une attention particulière.

### **Quand SAGA et FINA seront-ils mis en place ? Une formation auprès des managers est-elle prévue avant leur démarrage ?**

FINA sera effectif en février 2024. SAGA en mai 2024.

Les managers seront formés à temps.

### **Qu'en est-il des "astreintes" du week-end dans les centres : il n'existe pas de procédure ni de répartition des responsabilités.**

Au sens strict du terme, il n'existe pas d'astreintes à l'AFPA. Pour autant, nous prenons en compte votre alerte sur le besoin d'une procédure lorsque des difficultés se posent dans les centres en l'absence de l'équipe de direction. La CFDT demande que le service juridique conçoive un document à l'attention des managers expliquant clairement quelles sont les responsabilités de chacun en termes de délégation mais aussi en cas d'accidents graves dans les centres.

### **Quelle est la politique salariale pour les cadres de proximité ?**

Une analyse est en cours car nous devons tenir compte de nombreux éléments :

- Attractivité des salaires à l'embauche,
- Différence du coût de la vie selon les territoires,
- Polyvalence,
- Egalité salariale etc...

A noter également que la nouvelle classification sur laquelle nous travaillons, va avoir un impact non négligeable sur notre politique salariale.

## *Fin des Questions sur l'encadrement*

Si d'autres questions vous viennent et que vous souhaiteriez des réponses, n'hésitez pas à le faire savoir à votre Délégué.e Syndical.e CFDT

# BULLETIN D'ADHÉSION

SYNDICAT NATIONAL CFDT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES  
3 rue Franklin - 93100 MONTREUIL Tél : 06 86 52 72 84 e-m@il : [cfdtafpa@gmail.com](mailto:cfdtafpa@gmail.com)



## Nouvel(le) Adhérent(e)

Je soussigné  M.  Mme ..... Nom de naissance : .....  
adhère à la CFDT.

Adresse : ..... Ville : .....

Code Postal : ..... Portable : ..... Date de naissance : ...../...../.....

E-mail personnel : .....@.....

Établissement :  CFPA  DI  SIÈGE  DR  Autre :

Lieu de travail : ..... Temps partiel ? :  non  oui : .....%

Emploi : ..... Itinérant ? :  non  oui Cadre ? :  non  oui

Type de contrat :  CDI  CDD  CDI Intérimaire  Contrat de Pro.  Autre : .....

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer et de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date : ..... / ..... / .....  
Signature de l'adhérent →

Date d'entrée à l'Afpa : ..... / ..... / .....

**66%** de votre  
cotisation  
reversées par  
les impôts...!  
(Loi de Finance 2013)

## CALCUL DU MONTANT DE LA COTISATION

**Salaire annuel net imposable pour calcul** (voir bulletin de salaire de décembre dernier) ..... €  
Calcul de votre cotisation d'après la grille disponible auprès de votre **Délégué Syndical Régional**.

**La cotisation doit être mise à jour chaque début d'année sur déclaration de l'adhérent(e).**

→ **Cotisation libre\*** (\* de valeur supérieure au montant indiqué par la grille de cotisation) : ..... €

## MODALITÉ DE RÉGLEMENT

Le Paiement Automatique de Cotisation (PAC) est recommandé, le prélèvement s'effectuera lors des 5 premiers jours du mois. En cas de demande de résiliation, il s'arrêtera dès la fin du mois suivant votre demande.

Chaque année, un peu avant la déclaration d'impôt sur les revenus, tu recevras une Attestation Fiscale de tes versements de l'année précédente. Suite à la loi de finance 2013, après déclaration des versements, tu pourras bénéficier d'une déduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt de 66%.

Ce document doit être **complètement rempli, daté et signé 2 fois** (en haut et en bas), scanné avec votre RIB et envoyé par mail à :

[gestionadherentscfdtafpa@gmail.com](mailto:gestionadherentscfdtafpa@gmail.com)

Puis par voie postale à Christian HURTE – Gestion des Adhérents - CFDT AFPA - CITYSCOPE - 3 RUE FRANKLIN - 93100 MONTREUIL

Pour toute demande concernant votre adhésion, contact par → e-m@il à l'adresse ci-dessus, ou par → au : 06 86 52 72 84

Mandat de  
prélèvement  
SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SYNDICAT CFDT FPA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SYNDICAT CFDT FPA.

*Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.*

### RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT

#### DÉBITEUR

Votre Nom.....

Votre Adresse.....

Code postal ..... Ville .....

Identifiant créancier SEPA: FR88ZZZ254894

#### CREANCIER

Nom CFDT  
Adresse 4 BOULEVARD DE LA VILLETTE

Code Postal 75955  
Ville PARIS CEDEX 19

IBAN :

A :  
Signature : ..... Le : .....

PAIEMENT →  Récurrent/Répétitif  Ponctuel

**Nota :** Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.